

# LE SOMMET

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée « Sommet de la Francophonie », est la plus haute instance de la Francophonie.

Elle fait partie, avec la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) des trois organes de décision consacrés par la Charte de la Francophonie.

## 1. Composition

Les 80 chefs d'État et de gouvernement des 54 membres, 3 associés et 23 observateurs de la Francophonie.

## 2. Participants

- L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).
- Les opérateurs de la Francophonie :
  - Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
  - TV5MONDE ;
  - l'Université Senghor d'Alexandrie ;
  - l'Association internationale des maires francophones.
- Les deux conférences ministérielles permanentes :
  - Conférence des ministres de l'Éducation (Confémen) ;
  - Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes).
- Les organisations internationales et régionales partenaires.

## 3. Périodicité

Le Sommet se réunit tous les deux ans.

## 4. Rôle

- Définition des grandes orientations de la Francophonie à travers des déclarations, résolutions, stratégies adoptées à l'issue du Sommet.
- Examen des demandes d'adhésion de nouveaux pays membres et de modification de statut pour les autres.
- Élection du Secrétaire général de la Francophonie.
- Choix du pays organisateur du prochain Sommet.

## 5. Déroulement

Les travaux se déroulent en séance plénière ou à huis-clos. L'ordre du jour comporte les points majeurs suivants :

- une cérémonie d'ouverture marquée par les interventions des représentants des États et des gouvernements, des organisations internationales et régionales (ex : Unesco, Union africaine...) et de la Secrétaire générale ;
- l'examen des demandes d'adhésion de nouveaux pays membres ou les demandes de modification de statut pour les autres ;
- le rapport du président de la Conférence ministérielle sur les travaux de la CMF, qui prépare en amont les dossiers à soumettre aux Chefs d'État et de gouvernement ;
- le rapport d'activités de la Secrétaire générale sur le déroulement de son mandat (fonctions politiques et coopération multilatérale francophone) ;
- le rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ;
- l'examen et l'adoption des documents du Sommet : déclaration, résolutions, etc. ;
- la communication de l'APF, appelée à présenter un « avis » sur le thème du Sommet ;
- le choix du lieu du prochain Sommet ;
- l'élection ou le renouvellement du Secrétaire général de la Francophonie lorsqu'il est en fin de mandat ;
- l'adoption du rapport de la conférence présenté par le rapporteur général avant la cérémonie de clôture.



## Madagascar

Le XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie se tient à Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 septembre 2016, sous la présidence du président de la République, Hery Rajaonarimampianina.

Le Sommet sera présidé par le président de Madagascar pendant deux années, jusqu'au prochain rendez-vous des Chefs d'État et de gouvernement francophones.